

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	23.10.2014			DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission Loi sur la police	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi sur la police neuchâteloise (LPol)	ad 14.021
Contenu: Article 16, alinéa 2 <i>²Une stratégie globale de gestion et un cadre réglementaire à l'engagement des radars sont mis en place par le canton et le Conseil de pilotage de la sécurité publique.</i>	
Motivation (facultatif):	

